

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

---

Réunion du 19 février 2018  
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG

---

La séance est ouverte à 9 H 10 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

**Présents :**

Vice-président(e)s :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, M. BERTRAND, M. MAURER, M. MEYER,  
Mme JURDANT-PFEIFFER, M. BURGER, Mme DILIGENT, M. BAUER,  
Mme DOLLINGER, M. WOLF

Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, M. BITZ, Mme BUFFET, M. CAHN, M. CARBIENER,  
M. DEBES, Mme DELATTRE, M. ELKOUBY, M. ERBS, M. ERNST, Mme GRAEF-ECKERT,  
Mme GREIGERT, M. HEINTZ, M. HOERLE, Mme HOLDERITH-WEISS, M. HOMMEL,  
Mme JEANPERT, Mme JUNG, Mme KEMPF, Mme KOCHERT, M. LE TALLEC,  
Mme MARAJO-GUTHMULLER, Mme MOZZICONACCI, M. SCHULTZ, M. SENE,  
M. SUBLON, Mme THOMAS, Mme WOLFHUGEL

Administration :

M. GARNIER, directeur général des services du Département  
Mme JOLY, adjointe au directeur général des services, directrice des ressources humaines  
M. KLEINPETER, adjoint au directeur général des services, secrétaire général délégué à la coordination territoriale  
M. CALI, collaborateur du directeur général des services  
Mme ACKER, Mme AUTIER, M. BASTIAN, Mme BURGUN, M. EWALD, M. GALVANE, M. NIESS, directeurs de mission  
M. BISOT-LEFEBVRE, coordinateur des ressources, directeur des finances et de la commande publique  
Mme LACQUEMENT, M. MUCKENSTURM, directeurs  
M. GUG, conseiller du président  
Mme BURCKEL, chargée de mission à la direction des services de l'assemblée  
M. LAUGEL, Mme BERNARDINI, secrétariat de l'Assemblée  
Mlle MEDU, stagiaire au secrétariat de l'Assemblée

**Excusés :**

Mme ESCHLIMANN (*ayant donné pouvoir à M. CARBIENER*), Mme LEHMANN, (*ayant donné pouvoir à M. BURGER*), M. OEHLER (*ayant donné pouvoir à Mme KEMPF*), Mme PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à M. BITZ*), M. ZAEGEL (*ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT*)

Conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 2009 ainsi qu'à l'article 6 du Règlement intérieur, il appartient au président du Conseil Départemental de rendre compte, **dès l'ouverture de la séance** de la Commission Permanente, de l'inscription de 2 rapports modificatifs, d'une annexe modificative ainsi que d'une annexe additive, à l'ordre du jour, puis d'inviter l'Assemblée à se prononcer sur l'urgence de ces dossiers.

**N° CP/2018/013 - ANNEXE ADDITIVE** - Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découverte et les sorties au Struthof et au Mémorial d'Alsace-Moselle.

**N° CP/2018/036 - NOTE MODIFICATIVE au rapport ET ANNEXE MODIFICATIVE**  
– Propositions d'attribution de subventions aux structures en charge de l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA et d'approbation des projets de convention à conclure.

**N° CP/2018/060 - RAPPORT MODIFICATIF** – Proposition d'attribution de subventions pour congrès, colloques et autres manifestations.

Ces documents ont été transmis aux élus par voie électronique le vendredi 16 février 2018. Une version papier est diffusée sur table.

#### ❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN, Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que M. CARBIENER, Mme DELATTRE, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. MAURER, absents.*

**N° CP/2018/001 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires**

**Proposition d'attribution d'une subvention et d'approbation des termes des projets de convention d'objectifs et de convention financière à conclure avec le Rugby Club Strasbourg**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € au Rugby Club Strasbourg pour la saison 2017/2018.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de convention d'objectifs et de convention financière à conclure pour la saison 2017/2018 entre le Département et le Rugby Club Strasbourg, jointes à la présente délibération et autorise son président à signer ces conventions.

Le versement de cette subvention interviendra de la manière suivante : une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60 % du montant prévisionnel de la contribution et le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte-rendu d'exécution et compte-rendu financier).

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/002 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale**

**Proposition d'approbation du projet de convention relative à la mise en œuvre de la mission INFOBEST PAMINA 2018-2020**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver la poursuite du soutien du Département du Bas-Rhin à la mission INFOBEST PAMINA, dont la mise en œuvre est confiée au Groupement européen de coopération territoriale Eurodistrict PAMINA sur la période 2018-2020 par voie de convention ;
- d'approuver le principe de la mise à disposition auprès du Groupement européen de coopération territoriale Eurodistrict PAMINA de trois agents départementaux ;
- d'approuver les termes du projet de convention relative à la mise en œuvre de la mission INFOBEST PAMINA 2018-2020, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser le président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/003 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale**

**Proposition de poursuite en 2018 du partenariat avec le programme européen EURES Transfrontalier (mobilité et emploi transfrontalier)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de reconduire en 2018 l'adhésion du Département au programme EURES Transfrontalier Oberrhein-Rhin supérieur ;
- approuve les termes du projet de convention-cadre relative à l'EURES Transfrontalier Oberrhein-Rhin supérieur pour l'année 2018, annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/004 - 61510 - *Coopération transfrontalière, européenne et internationale*

**Proposition de soutien au projet INTERREG Rhin supérieur  
"Acquisition et utilisation en commun d'un véhicule  
amphibie"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € au Landkreis de Germersheim, pour son projet "Véhicule amphibie" ;
- d'approuver les termes du projet de convention dénommé "l'amélioration de la protection contre les catastrophes par l'acquisition et l'utilisation en commun d'un véhicule amphibie", annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le président du Conseil Départemental à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
Mme ESCHLIMANN, Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER),  
M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné  
pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés,  
ainsi que M. CARBIENER, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. MAURER, absents.*

N° CP/2018/005 - 62010 - *Soutien au développement touristique*

**Propositions de décisions de prolongation de délais de  
validité des subventions concernant des dispositifs  
d'hébergement.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président décide :

- de prolonger de trois ans les délais de réalisation du programme et de présentation des pièces justificatives de la S.C.I ESPACE ET NATURE, soit jusqu'au 3 novembre 2020 et en conséquence :
  - . d'approuver les termes du projet d'avenant n° 1, à la convention de financement du 3 novembre 2014 pour un montant restant dû de 93 469 euros ;
- de prolonger de deux ans les délais de réalisation du programme et de présentation des pièces justificatives de la S.A.S "DESTINATION", soit jusqu'au 3 novembre 2019 et en conséquence :
  - . d'approuver les termes du projet d'avenant n° 1, à la convention de financement du 3 novembre 2014 pour un montant restant dû de 39 552 euros.

La Commission Permanente autorise son président à signer ces avenants.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/006 - 70000 - Aménagement du territoire

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de SIEWILLER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Siewiller qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN, Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que M. CARBIENER, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. MAURER, absents, et M. DEBES, sorti momentanément de la salle.*

N° CP/2018/007 - 70510 - Modernisation du réseau routier

**Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public routier départemental par d'autres collectivités - Proposition de conclusion d'une convention de financement de la TVA entre le Département et la Commune de ROSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure une convention avec la Commune de ROSHEIM, selon les modalités précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération, et selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;
- autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN, Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que M. CARBIENER, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. MAURER, absents.*

N° CP/2018/008 - 03015 - *Travaux lourds de construction et restructuration*

**Proposition d'approbation de l'Avant-Projet de la restauration du clos et du couvert du Bastion de l'Etoile et des coursives du Tiergarten du Château du HAUT-KOENIGSBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'autoriser le lancement des travaux de restauration du clos et du couvert du Bastion de l'Etoile et des coursives du Tiergarten du Château du Haut-Koenigsbourg ;
- d'approuver l'avant-projet-définitif de l'opération de restauration du clos et du couvert du Bastion de l'Etoile et des coursives du Tiergarten du Château du Haut-Koenigsbourg ;
- d'approuver le coût de l'opération à 1 400 000 € TTC dont le coût prévisionnel définitif des travaux s'élève à 1 006 000 € HT (valeur février 2015) ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération :
  - . Département (net) 990 717 €,
  - . FCTVA 159 283 €,
  - . Etat (DRAC) 250 000 €,
  - . TOTAL : 1 400 000 €.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/009 - 03045 - *Assurances*

**Proposition d'accepter une première indemnisation du sinistre sur les ouvrages de réseaux d'incendie/défense en eau du château du HAUT-KOENISBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- accepte la proposition d'indemnisation, d'un montant de 2 927 606,77 €, correspondant aux travaux de réparation à l'identique du réseau incendie du château du Haut-Koenigsbourg, suite aux désordres constatés en octobre 2014 ;
- autorise par ailleurs son président à signer la quittance subrogative d'indemnité ainsi que les autres documents ultérieurs ayant trait à cette indemnisation.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/010 - 44010 - *Engagement des jeunes*

**Proposition de soutien à l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin - Proposition d'approbation d'un projet de convention entre le Département du Bas-Rhin et le Défenseur des Droits relative à l'accueil de volontaires en service civique**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin ;
- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Défenseur des Droits pour la période allant du 1er septembre 2017 au 30 août 2018 et d'autoriser son président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/011 - 47040 - *Accueil des mineurs en établissements*

**Proposition de renouvellement du dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des Mineurs Non Accompagnés (SAMI) et d'approbation du projet de convention de partenariat à conclure avec l'Associations Foyer Notre Dame à STRASBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de renouveler le dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des Mineurs Non Accompagnés, mis en place avec le Foyer Notre Dame à Strasbourg, à hauteur de 40 places ;
- fixe le tarif journalier à 89,23 € ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure avec l'Association Foyer Notre Dame pour 3 ans ;
- autorise son président à signer ces conventions de partenariat.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN, Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que M. CARBIENER, Mme JURDANT-PFEIFFER, absents, M. BERTRAND, M. DEBES, M. HOERLE, sortis momentanément de la salle.*

N° CP/2018/012 - 47050 - *Accompagnement des majeurs*

**Proposition de renouvellement du dispositif d'accompagnement en appartements partagés dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur Insertion et d'approbation du projet de convention de partenariat à conclure avec l'établissement Château d'Angleterre de l' ARSEA**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- de renouveler le dispositif d'accompagnement en appartement partagé mis en place en partenariat avec l'établissement Château d'Angleterre de l'ARSEA à hauteur de 60 places ;
- d'arrêter le coût journalier par place à hauteur de 48,40€ ;
- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe, à conclure avec l'établissement Château d'Angleterre pour une durée de 3 ans ;
- d'autoriser son président à signer cette convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/013 - 51050 - *Autres actions éducatives et de formation*

**Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découverte et les sorties au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, des subventions pour l'organisation de classes de découverte, pour un montant de 22 242,00 € aux collèges publics et de 9 384,00 € aux collèges privés.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/014 - 52030 - *Equipement matériel et mobilier des collèges publics*

**Proposition d'attribution de subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de l'attribution des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 66 203 € TTC pour l'acquisition d'équipements, selon la répartition proposée dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité



\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN, Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que M. CARBIENER, absent, M. BERTRAND, M. DEBES, M. HOERLE, sortis momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/015    -    52020 - Maintenance courante des collèges publics**

**Proposition de programme de travaux de maintenance dans les collèges publics**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de lancer les travaux de maintenance dans les collèges d'enseignement public dont la nature et les montants prévisionnels figurent sur la liste jointe en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser son président à signer les actes relatifs aux déclarations de travaux, permis de construire et autres autorisations d'urbanisme pour la réalisation de ces opérations de travaux.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN, Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que M. CARBIENER, absent, M. DEBES, M. FISCHER, sortis momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/016    -    52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2018 aux collèges publics**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 75 784,97 €, soit :

- 4 216 € au titre de la dotation complémentaire "autres dépenses de fonctionnement – euro/élève" de 2018 en faveur des collèges suivants :
  - . STRASBOURG Lezay Marnésia : 1 984 € ;
  - . ILLKIRCH Nelson Mandela : 2 232 € ;

- 4 000 € au collège Foch de Strasbourg pour couvrir les frais de transport des élèves vers les installations sportives durant l'année scolaire 2017/2018 ;
- 17 575 € au collège Bastberg de Bouxwiller pour couvrir les frais supplémentaires liés à l'organisation du service de restauration durant les travaux de restructuration de la demi-pension ;
- 3 220 € au collège de l'Eichel de Diemeringen pour couvrir les frais de transport des élèves inscrits en Classe à Horaires Aménagés Musique vers le Conservatoire de Sarreguemines durant l'année scolaire 2017/2018 ;
- 28 622 € au collège du Bernstein de Dambach la Ville au titre du règlement conjoint du budget primitif 2018 ;
- 18 151,97 € pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition des équipements spécifiques des collèges suivants :
  - . DETTWILLER Tomi Ungerer : 8 454,78 € (réparation du lave-vaisselle de la demi-pension et acquisition d'équipements audio dans le cadre du projet "BYOD"),
  - . LA BROUQUE Frison-Roche : 2 678,99 € (réparation de divers équipements de demi-pension),
  - . LA WALCK Val de Moder : 2 348,40 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension),
  - . SOUFFLENHEIM Albert Camus : 4 105,80 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension),
  - . STRASBOURG Jules Hoffmann : 564 € (acquisition de poteaux de volley-ball).

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*  
\*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN, Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que M. CARBIENER, absent, M. DEBES, M. MAURER, sortis momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/017    -    52060 - Fonctionnement des collèges privés**

**Proposition d'attribution des dotations de fonctionnement  
2018 aux collèges privés sous contrat d'association avec  
l'Etat**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer pour 2018 aux collèges privés sous contrat d'association un forfait d'externat – part fonctionnement matériel, d'un montant total de 1 685 509,66 € ;
- décide d'attribuer, à ces mêmes collèges privés, des dotations d'un montant total de 28 509,00 € au titre de l'ajustement du forfait d'externat 2016 – part fonctionnement matériel ;

- décide de répartir la somme totale de 1 714 018,66 € pour le forfait d'externat – part fonctionnement matériel, entre les collèges privés sous contrat d'association, selon les modalités figurant dans le tableau joint en annexe 1 à la présente délibération ;
- décide d'attribuer pour 2018 à ces mêmes collèges privés un forfait d'externat – part personnel, d'un montant total de 1 893 294,24 €, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe 2 à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN, Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que M. CARBIENER, absent, M. DEBES, sorti momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/018    -    52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Modification de secteurs de recrutement des collèges publics**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du rattachement de l'ensemble des élèves issus de l'école Erckmann-Chatrion à Strasbourg au secteur scolaire du collège Hans Arp à Strasbourg, à compter de septembre 2018 ;
- décide du rattachement de l'ensemble des élèves issus de l'école Schwilgué à Strasbourg au secteur scolaire du collège Jules Hoffman à Strasbourg, à compter de septembre 2018 ;
- décide du rattachement des élèves issus des écoles Leclerc et Mermoz résidant au quartier des écrivains de Schiltigheim au secteur scolaire du collège Lamartine à Bischheim, à compter de septembre 2018 ;
- approuve en conséquence la modification de la carte scolaire pour les collèges Maxime Alexandre à Lingolsheim, Hans Arp à Strasbourg, Rouget de L'Isle à Schiltigheim, Jules Hoffman à Strasbourg, Leclerc à Schiltigheim et Lamartine à Bischheim.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/019    -    52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition d'approbation du projet de convention de partenariat "Collèges numériques et innovation pédagogique" à conclure entre le Rectorat de l'académie de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin en vue du versement de subventions de l'Etat**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention à conclure entre l'Académie de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin concernant le partenariat "Collèges numériques et innovation pédagogique" joint en annexe à la présente délibération et qui a pour objet de définir :
  - a) l'organisation du partenariat entre l'Académie de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin concernant l'accompagnement des personnels des collèges concernés dans la mise en œuvre de leur projet numérique ;
  - b) les modalités d'évaluation des usages du numérique des collèges concernés ;
  - c) les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.
- autorise le président du Conseil départemental à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/020 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition d'approbation du principe d'hébergement d'élèves de la Cité Scolaire André Maurois de Bischwiller par le service de restauration du Lycée Philippe-Charles Goulden de BISCHWILLER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- approuve le principe de l'hébergement en moyenne de 165 collégiens demi-pensionnaires de la Cité Scolaire André Maurois par la demi-pension du Lycée Philippe-Charles Goulden de Bischwiller ;
- approuve les termes du projet de la convention d'hébergement joint à la présente délibération à conclure entre l'Etablissement Public Local d'Enseignement du Lycée Philippe-Charles Goulden, l'Etablissement Public Local d'Enseignement de la Cité Scolaire André Maurois, la Région et le Département du Bas-Rhin permettant à la demi-pension du Lycée Philippe-Charles Goulden d'héberger les collégiens demi-pensionnaires de la Cité Scolaire André Maurois à Bischwiller. La convention sera conclue pour une année et renouvelable par tacite reconduction ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/021 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition d'approbation du principe d'organisation du service de restauration du Collège Bastberg de BOUXWILLER pendant les travaux de restructuration de la demi-pension**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- approuve le principe de télérestauration du collège Bastberg à Bouxwiller par la cuisine centrale du Lycée Jean Monnet à Strasbourg durant la période des travaux de restructuration du bâtiment de la demi-pension du collège Bastberg de Bouxwiller à compter du 8 mars 2018 ;
- approuve les termes du projet de la convention de télérestauration joint à la présente délibération, à conclure entre l'Etablissement Public Local d'Enseignement du Lycée Jean Monnet à Strasbourg, l'Etablissement Public Local d'Enseignement du Collège Bastberg à Bouxwiller, la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin permettant à la cuisine centrale du Lycée de télérestaurer le Collège Bastberg de Bouxwiller ;
- approuve la mise à disposition du centre culturel de la Commune de Bouxwiller au Collège Bastberg de Bouxwiller et au Département du Bas-Rhin, le temps des travaux de restauration du bâtiment de la demi-pension du collège Bastberg de Bouxwiller ;
- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition du centre culturel précité joint à la présente délibération, à conclure entre la Commune de Bouxwiller, l'Etablissement Public Local d'Enseignement du Collège Bastberg de Bouxwiller et le Département du Bas-Rhin ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN, Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL, excusés, ainsi que M. CARBIENER, absent, M. DEBES, Mme GRAEF-ECKERT, sortis momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/022     -   52040 - Fonctionnement des collèges publics**

### **Proposition d'attribution de logements de service**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer un logement inoccupé au collège Martin Schongauer d'Ostwald au bénéficiaire désigné en annexe et selon les modalités figurant dans le tableau joint à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention d'occupation précaire de logement de service correspondant ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/023 - 53010 - Enseignement supérieur et recherche

**Proposition d'attribution de subvention et d'un projet de convention de partenariat à conclure entre le Département et l'ECAM Strasbourg-Europe**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'ECAM Strasbourg-Europe pour la réalisation d'un système d'indicateurs de performances environnementales, pour le compte du Département du Bas-Rhin ;
- approuve les termes du projet de partenariat à conclure avec l'ECAM et autorise le président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN, Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que M. CARBIENER, absent, M. DEBES, sorti momentanément de la salle.*

N° CP/2018/024 - 63020 - Conservation, valorisation du patrimoine non protégé

**Proposition d'attribution d'une subvention à la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, d'adhésion à la Fondation du Patrimoine et à l'association Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace pour des projets culturels et patrimoniaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention de 11 000 € à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace ;
- d'adhérer à la Fondation du Patrimoine (coût 2 000 €) et à l'association Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace (coût 15 €) au titre de 2018.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/025 - 63030 - Musées

**Proposition de prolongation de la durée de validité d'une subvention accordée à la Commune de WISSEMBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de prolonger la durée de validité d'une subvention accordée à la Commune de

WISSEMBOURG dans le cadre du contrat de territoire du Pays de Wissembourg ;

- approuve les termes du projet d'avenant à la convention financière à conclure avec la Commune de WISSEMBOURG ;
- autorise son président à signer cet avenant joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/026 - 63510 - Développement de la lecture publique**

**Proposition de convention de partenariat avec RECYCLIVRES pour la cession de documents usagés retirés des collections de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la mise en œuvre d'un partenariat entre la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin et RecycLivres pour la cession des documents usagés ou obsolètes retirés des collections de cette dernière ;
- approuve les termes du projet de convention joint à la présente délibération, à conclure entre la société RecycLivres et le Département du Bas-Rhin ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*  
\*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN, Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF, M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que M. CARBIENER, absent, M. DEBES, sorti momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/027 - 64020 - Cité scientifique des jeunes : Le Vaisseau**

**Proposition d'attribution d'aides financières dans le cadre des partenariats à conclure avec Le Vaisseau et d'approbation de projets de convention de partenariat entre le Département et différentes écoles du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise en place des partenariats suivants entre le Vaisseau et :
  - . la HEAR, Haute Ecole des Arts du Rhin,
  - . le Master Design de l'Université de Strasbourg,
  - . l'InSitu Lab du Lycée-CFA Le Corbusier,

- . l'INSA, Institut National des Sciences Appliquées,
  - . l'ECAM, Ecole Catholique de l'Art & Métiers ;
- décide d'attribuer à des partenaires des aides financières pour un montant total de 11 500 €, selon la répartition suivante :
- . 5 000 € à l'ECAM Strasbourg-Europe pour la conception de modules permettant de favoriser la diffusion des connaissances scientifiques,
  - . 3 500 € à l'InSitu LAB du lycée-CFA Le Corbusier,
  - . 1 000 € à la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR),
  - . 1 000 € à l'Université de Strasbourg (master Design),
  - . 1 000 € à l'INSA ;
- approuve les termes des projets de conventions de partenariat, joints à la présente délibération, à conclure entre le Département pour l'activité du Vaisseau et l'école d'ingénieurs ECAM Strasbourg Europe, l'InSitu LAB du lycée-CFA Le Corbusier, la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR), l'Université de Strasbourg (Master Design-Projet) et l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) ;
- autorise son président à signer lesdites conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL, excusés, ainsi que Mme DELATTRE, Mme GRAEF-ECKERT, sorties momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/028 - 65030 - Sports de nature (PDESI)**

**Proposition d'approbation du programme d'actions (2018/2019) proposé par le Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin - Proposition d'attribution d'une aide**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver le programme d'actions proposé par le Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin pour les années 2018 et 2019 ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 48 000 € pour l'année 2018 ;
- approuve par ailleurs les termes du projet de convention d'objectifs pour la période 2018/2019 et du projet de convention financière pour 2018 à conclure entre le Département et le Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin, joints à la présente délibération ;



- autorise son président à signer ces conventions ;
- décide que la subvention sera versée selon les modalités suivantes :
  - . une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution,
  - . le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte-rendu d'exécution et compte-rendu financier).

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL, excusés, ainsi que Mme DELATTRE, Mme GRAEF-ECKERT, M. HOERLE, sortis momentanément de la salle, et Mme JUNG ayant quitté définitivement la salle à 10 H 08.*

**N° CP/2018/029    -    60540 - Silver Développement**

**Participation du Département du Bas-Rhin au projet "Senior'Activ" INTERREG V-A Grande Région 2018-2022**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide la participation du Département au projet européen Senior'Activ ;
- acte le principe d'une contribution financière du Département au projet sur la ligne de crédits 42007 "Soutien à la démarche Silver Développement" ;
- autorise le président à signer tout document nécessaire dans le cadre du projet Interreg "Senior'Activ".

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL, excusés, ainsi que Mme JUNG, absente, Mme DELATTRE, Mme GRAEF-ECKERT, M. HOERLE, M. HOMMEL, sortis momentanément de la salle.*

N° CP/2018/030 - 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement social*

**PDH - Proposition d'attribution de subvention départementale pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie sur le territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 18 400 € à CUS HABITAT pour l'adaptation de :

- 1 logement social de l'opération de construction de 10 logements située rue du Chemin de Fer, à SOUFFELWEYERSHEIM,
- 4 logements sociaux de l'opération de construction de 40 logements située ZAC des Poteries, à STRASBOURG,
- 3 logements sociaux de l'opération de construction de 30 logements située Chemin du Beulenwoerth, à STRASBOURG.

Elle approuve par ailleurs, les termes des projets de convention d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux, annexés à la présente délibération.

Elle autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/031 - 73030 - *Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH*

**Proposition d'attribution d'aides départementales à l'adaptation du logement de personnes en situation de handicap et/ou âgées en perte d'autonomie**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 45 013,38 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif départemental d'aide à l'adaptation du logement en faveur des personnes en situation de handicap et/ou âgées.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN, M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, absente, M. HOMMEL, sorti momentanément de la salle.*

N° CP/2018/032 - 13010 - Actions de prévention

**Proposition de délégation des mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion des prestations sociales**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de renouveler la délégation à l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion de prestations sociales à l'UDAF pour la période 2018-2021 ;
- décide que la rémunération de mesures s'effectuera de la manière suivante :
  - . de 0 à 120 mesures/mois : 230 € / mesure,
  - . 121 mesures/mois et plus : 222 € / mesure ;
- approuve les termes du projet de convention de délégation, annexé à la délibération, à conclure avec l'UDAF ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*  
\*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, absente, M. HOMMEL, sorti momentanément de la salle.*

N° CP/2018/033 - 31010 - Santé

**Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Relais Emploi Santé Insertion (RESI) et d'approbation d'un projet de convention**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 65 000,00 € pour 2018 au Relai Emploi Santé Insertion ;
- approuve les termes du projet de convention financière 2018 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association RESI, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise le président à signer cette convention ;
- décide qu'un acompte de 45 500,00 € représentant 70 % de la somme sera versé à la signature de la convention ;
- décide que le solde d'un montant maximal de 19 500,00 € sera versé au cours du deuxième semestre 2018 conformément aux termes de la convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*  
\*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, absente, M. HOMMEL, sorti momentanément de la salle, et ayant quitté définitivement la salle, M. ELKOUBY à 10 H 17 et Mme BUFFET à 10 H 18.*

**N° CP/2018/034 - 31020 - Insertion sociale**

**Proposition d'attribution de subventions pour 2018 aux structures en charge de l'insertion sociale des allocataires du RSA et d'approbation des projets de conventions à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions pour l'année 2018 pour un montant total de 1 164 041 euros aux opérateurs de l'accompagnement social dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération ;
- décide d'attribuer des subventions pour l'année 2018 pour un montant total de 436 780 euros aux opérateurs des ateliers passerelles dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération ;
- décide d'attribuer des subventions pour l'année 2018 pour un montant total de 51 202 euros aux opérateurs d'actions spécifiques dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération ;
- approuve les termes des projets de convention type joints en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer les conventions et avenants correspondant, sur la base des conventions-type pour les ateliers passerelles et l'accompagnement social et des conventions spécifiques ;
- décide du versement d'un acompte de 1 156 416,10 euros représentant 70 % du total des subventions, versés à la signature des conventions ;
- décide que des soldes restant seront versés au cours du dernier trimestre 2018, le versement fera l'objet d'un examen précis au regard des éléments d'activité fournis par la structure et en accord avec les termes de la convention financière.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*  
\*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN, (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER, Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, M. ELKOUBY, Mme BUFFET, absents, M. HOMMEL, sorti momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/035 - 31030 - Insertion professionnelle**

**Proposition d'attribution de subvention aux chantiers en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au titre de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, des subventions pour l'année 2018, d'un montant total de 923 456 € pour l'ensemble des structures figurant en annexe à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention financière type, joint à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les associations portant des chantiers d'insertion ;
- décide que des acomptes de 646 419,20 € représentant 70 % du montant total des subventions, seront versés à la signature de la convention ;
- décide que les soldes d'un montant maximum de 277 036,80 € seront versés au cours du dernier trimestre 2018, conformément aux termes de la convention financière ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN, Mme LEHMANN, M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, M. ELKOUBY, Mme BUFFET, absents, M. HOMMEL, sorti momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/036 - 31030 - Insertion professionnelle**

**Propositions d'attribution de subventions pour 2018 aux structures en charge de l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA et d'approbation des projets de convention à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions pour l'ensemble des structures figurant en annexe à la présente délibération à hauteur de 1 791 809,80 euros ;
- approuve les termes des projets de convention financière-type et spécifiques, joints à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ensemble des opérateurs ;
- autorise son président à signer ces conventions ;
- décide que des acomptes de 1 230 186,86 euros représentant 70 % des subventions, seront versés à la signature des conventions ;
- décide que des soldes de 561 622,94 euros seront versés au cours du dernier trimestre 2018, conformément aux termes de la convention financière.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, M. ELKOUBY, Mme BUFFET, absents, M. HOMMEL, sorti momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/037   -   31030 - Insertion professionnelle**

**Proposition d'avances financières 2018 aux entreprises en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de verser des avances financières, représentant 70% du montant des subventions accordées en 2017, d'un montant total de 1 370 149 € à l'ensemble des structures figurant en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer les conventions ;
- décide que l'intégralité de la subvention annuelle pour 2018 sera attribuée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 et que le solde définitif sera versé au regard des éléments d'activités (dialogues de gestion) fournis par les structures ;
- décide qu'un bonus sera attribué en cas de recrutement supplémentaire, par rapport à 2017, d'allocataires du RSA socle soumis aux droits et devoirs par rapport au nombre prévu dans la convention ;
- approuve les termes des projets de conventions financières pour l'année 2018 à conclure avec les entreprises d'insertion.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, M. ELKOUBY, Mme BUFFET, absents, M. HOMMEL, M. MEYER, sortis momentanément de la salle, M. CAHN, ayant quitté définitivement la salle à 10 H 25.*

**N° CP/2018/038 - 31020 - Insertion sociale**

**Proposition d'attribution de subventions aux épiceries sociales et à un opérateur départemental en charge de dispositifs spécifiques d'insertion sociale pour l'année 2018 et d'approbation des projets de convention à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant global pour l'année 2018 de 200 286 €, pour l'ensemble des structures figurant en annexe à la présente délibération, dont 191 622 € concernant les épiceries sociales et 8 664 € concernant Tôt ou T'Art ;
- approuve les termes des projets de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les structures figurant en annexe à la présente délibération ;
- décide qu'un acompte global de 134 135 €, représentant 70% du montant des subventions perçues en 2017, sera versé à la signature de la convention, aux épiceries sociales figurant en annexe à la présente délibération ;
- décide que les soldes, d'un montant maximal de 57 487 €, seront versés au cours du dernier trimestre 2018, au regard des éléments d'activité fournis par les épiceries sociales et conformément aux termes des conventions financières ;
- autorise son président à signer les conventions et avenants correspondant, sur la base de la convention-type annexée ;
- charge son président de mettre en œuvre ce dispositif.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, M. ELKOUBY, Mme BUFFET, M. CAHN, absents, M. HOMMEL, M. MEYER, M. LE TALLEC, sortis momentanément de la salle.*

N° CP/2018/039 - 31030 - *Insertion professionnelle*

**Proposition de financement d'actions développées par le biais du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au titre de l'action "Pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers d'engagement" des subventions d'un montant total de 120 000 € selon la répartition suivante :
  - pour une subvention d'un montant de 24 000 € pour 2018 au titre de la mise en œuvre des ateliers d'engagement bénévole à l'association le Droit des Femmes - CIDFF sur le territoire de l'Eurométropole ;
  - pour une subvention d'un montant de 24 000 € pour 2018 au titre de la mise en œuvre des ateliers d'engagement bénévole à l'association Droit au travail/Réussir sur le territoire Nord ;
  - pour une subvention d'un montant de 24 000 € pour 2018 au titre de la mise en œuvre des ateliers d'engagement bénévole à l'association Entraide Emploi sur le territoire Ouest ;
  - pour une subvention d'un montant de 48 000 € pour 2018 au titre de la mise en œuvre des ateliers d'engagement bénévole à l'association l'Atelier, l'un sur le territoire de l'Eurométropole, l'autre sur le territoire Sud.
  
- décide d'attribuer au titre de l'action "la préparation ultime à l'accès à l'emploi" des subventions d'un montant total de 35 500 € selon la répartition suivante :
  - pour une subvention d'un montant de 20 000 € pour 2018 à la structure GERMA Alsace ;
  - pour une subvention d'un montant de 15 500 € pour 2018 à l'association Entraide Emploi.
  
- décide d'attribuer au titre de l'action "la maîtrise de la langue allemande", une subvention d'un montant de 15 000 € pour 2018 au GRETA.
  
- décide d'attribuer au titre de l'action de "renforcement de l'accès à la formation et à l'employabilité des bénéficiaires du RSA" une subvention d'un montant de 40 000 € pour l'année 2018, à l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique.
  
- décide d'approuver les projets de conventions financières, joints en annexes à la présente délibération, à conclure à cet effet entre le Département et les organismes cités ci-dessus ;
  
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité



\*  
\*   \*  
\*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, M. ELKOUBY, Mme BUFFET, M. CAHN, absents, M. HOMMEL, M. MEYER, M. LE TALLEC, Mme DELATTRE, Mme ALFANO, sortis momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/040 - 34020 - Aide au fonctionnement des aires d'accueil**

**SDAGV - Proposition d'attribution de l'aide au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage pour 2018**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux gestionnaires d'aire d'accueil des gens du voyage les subventions suivantes :

- à la Communauté de Communes du Pays de Barr, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Barr ;
- à l'Eurométropole de Strasbourg, une subvention prévisionnelle maximum de 228 971,28 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 des aires d'accueil des gens du voyage de Bischheim-Hœnheim-La Wantzenau, Eckbolsheim, Geispolsheim, Fegersheim, Illkirch-Graffenstaden, Ostwald-Lingolsheim, Schiltigheim, Strasbourg (rue de Dunkerque) et Vendenheim ;
- à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, une subvention prévisionnelle maximum de 92 203,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 des aires d'accueil des gens du voyage de Bischwiller, Brumath et Haguenau ;
- à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein ;
- à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, une subvention prévisionnelle maximum de 38 418,00 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 des aires d'accueil des gens du voyage de Molsheim et Mutzig ;
- à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Obernai ;
- à la Communauté de Communes du Pays de Saverne, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saverne ;
- à la Communauté de Communes de Sélestat, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat ;

- à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, une subvention prévisionnelle maximum de 11 525,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2018 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Wasselonne.

La Commission Permanente décide d'approuver les termes des projets de convention tripartite pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Ces subventions seront versées pour moitié en 2018 après signature de la convention d'aide au fonctionnement. Le solde sera versé en 2019 après bilan, sur la base d'un prorata en fonction du coût effectif ressortant de ce bilan et de l'occupation effective des places.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, M. ELKOUBY, Mme BUFFET, M. CAHN, absents, M. HOMMEL, M. MEYER, M. LE TALLEC, Mme DELATTRE, sortis momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/041    -    34010 - Création et réhabilitation d'aires d'accueil des gens du voyage**

**SDAGV - Proposition d'attribution d'une subvention pour l'amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage de MUTZIG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 2 445,30 € à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, représentant 30% du coût subventionnable HT des travaux d'amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage de Mutzig.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/042    -    73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'approbation d'un projet de deuxième avenant annuel 2017 à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet d'avenant n° 2 pour l'année 2017 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat, annexé à la présente délibération ramenant l'autorisation d'engagement à un montant définitif de 408 001,25 € ;
- autorise le président du Conseil Départemental à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, M. ELKOUBY, Mme BUFFET, M. CAHN, absents, M. HOMMEL, M. LE TALLEC, Mme DELATTRE, sortis momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/043   -   73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH**

**Proposition de mise en œuvre de deux projets de convention de partenariats à conclure respectivement avec la Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM et la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de BISCHWILLER pour la mise en œuvre du Programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise en place du partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur le territoire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la délibération, à conclure pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur le territoire de la Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM;
- décide de la poursuite du partenariat entre le Département et la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de BISCHWILLER ;
- approuve les termes du projet d'avenant, joint en annexe à la présente délibération, définissant les modalités du partenariat à conclure avec la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de BISCHWILLER ;
- autorise son président à signer cette convention et cet avenant.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/044 - 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement social*

**PDH - Proposition d'attribution de subvention pour la création d'un logement locatif social communal à SAINT BLAISE LA ROCHE et approbation d'un projet de convention à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 13 900 € à la Commune de SAINT BLAISE LA ROCHE dans le cadre des dispositifs d'aide pour la création de logements locatifs sociaux communaux.

Elle approuve par ailleurs en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans les administrations, les termes du projet de convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et la Commune de SAINT BLAISE LA ROCHE, joint en annexe, et autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/045 - 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement social*

**PDH - Accession sociale à la propriété et adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et à la perte d'autonomie Proposition d'attribution de subventions à des particuliers à ERGERSHEIM et à MARLENHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 22 000 € aux accédants à la propriété figurant dans le tableau ci-annexé dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession et du Label "Habit'Access 67".

Elle approuve par ailleurs les termes des projets de conventions particulières joints en annexe au rapport, et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/046 - 73030 - *Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH*

**PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 75 680,00 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL, excusés, ainsi que Mme JUNG, M. ELKOUBY, Mme BUFFET, M. CAHN, absents, M. HOMMEL, M. LE TALLEC, Mme DELATTRE, sortis momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/047 - 73520 - Autres opérateurs de l'habitat**

**PDH- Proposition d'attribution de subvention à LOGIEST pour la réalisation d'une résidence juniors à STRASBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 297 000 € à LOGIEST, correspondant à l'opération de construction d'une résidence juniors à STRASBOURG – rue Albert Calmette et rue Madame de Staël.

Elle approuve, par ailleurs, les termes du projet de convention d'attribution de subvention annexé à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, M. ELKOUBY, Mme BUFFET, M. CAHN, absents, M. HOMMEL, M. LE TALLEC, Mme DELATTRE, sortis momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/048 - 73520 - Autres opérateurs de l'habitat**

**PDH - Proposition de prolongation de la convention de partenariat au titre des politiques de l'habitat conclue entre la Commune de HAGUENAU et le Département du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes du projet d'avenant n°2 à la convention de partenariat au titre des politiques de l'habitat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Commune de Haguenau et le Département du Bas-Rhin, et autorise son président à signer ledit avenant conjointement avec Monsieur le Maire de Haguenau.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/049 - 70510 - *Modernisation du réseau routier*

**Aménagement de la RD52 entre NIEDERROEDERN et SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ - Proposition d'acquisition de terrains**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide des modalités d'acquisition par voie amiable ou à défaut par voie d'expropriation, des emprises nécessaires aux travaux d'aménagement de la RD52 sur les territoires des communes de NIEDERROEDERN et de SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ;
- décide des modalités d'indemnisation liées à ces acquisitions moyennant le versement aux propriétaires concernés d'une indemnité totale de 24 573,33 € correspondant à l'indemnisation tout confondu des terrains ;
- décide de l'ouverture d'une enquête parcellaire ;
- décide que les actes seront passées en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire afférent à ces transactions, le Président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/050 - 70510 - *Modernisation du réseau routier*

**Proposition d'indemnisation pour l'occupation de terres agricoles à ANDLAU, le long de la RD 425**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide de l'attribution d'une indemnisation lié à la réfection du mur de soutènement situé le long de la RD 425 à ANDLAU à un riverain exploitant pour un montant total de 1 981,35 €.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/051 - 70510 - *Modernisation du réseau routier*

**Proposition de cession de terrain à SARRE-UNION**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la cession au profit de la Commune de Sarre-Union de la parcelle cadastrée en section 21 n°461 avec 11,19 ares au prix de 14 500 € pour la surface concernée ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;

- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le Président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/052 - 00000 - Administration générale**

### **Information sur les marchés publics et avenants conclus**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président prend acte des marchés publics attribués, figurant sur le tableau joint en annexe 1 ainsi que des avenants, sur le tableau joint en annexe 2 à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, M. ELKOUBY, Mme BUFFET, M. CAHN, absents, M. HOMMEL, M. LE TALLEC, sortis momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/053 - 04025 - Emploi**

### **Mobilité des agents techniques des collèges - proposition d'avenant à la convention concernant le logiciel MOTOS**

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet d'avenant à la convention du 4 juin 2009 joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer l'avenant à la convention du 4 juin 2009.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/054 - 04025 - Emploi**

### **Proposition de mise à disposition d'un agent du Département auprès du groupement européen de coopération territoriale "Eurodistrict PAMINA" avec effet au 1er mars 2018**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise à disposition auprès du groupement européen de coopération territoriale "Eurodistrict PAMINA" d'un agent contractuel de catégorie A du Département pour une nouvelle période de trois ans à compter du 1er mars 2018 ;
- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition de cet agent auprès du groupement européen de coopération territoriale "Eurodistrict PAMINA", joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/055 - 04025 - Emploi**

**Proposition de mise à disposition d'un agent du Département auprès de l'Association des Maires des Communes forestières d'Alsace**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise à disposition d'un agent du Département pour une quotité de travail de 30% auprès de l'Association des Maires des Communes forestières d'Alsace pour une nouvelle période d'un an à compter du 1er mars 2018 ;
- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition d'un agent du Département pour une quotité de travail de 30% auprès de l'Association des Maires des Communes forestières d'Alsace, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN, Mme LEHMANN (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER, Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, M. ELKOUBY, Mme BUFFET, M. CAHN, absents, M. HOMMEL, M. LE TALLEC, sortis momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/056 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - OPUS**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :



- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 220 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer des travaux de chauffage dans 426 logements et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.
- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2018/057 - 01000 - *Gestion financière*

**Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Cessions OPUS**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'autoriser l'Office Public de l'Habitat – OPUS 67 à vendre la maison située 1 rue des Pins à Seltz, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde de l'emprunt restant dû au titre de cette opération tant que le logement ne sera pas vendu :
  - . pour 100% d'une ligne de financement d'un montant de 4 000 000 € dans le cadre des travaux d'amélioration (hors réhabilitations) dont fait partie cette opération.
- décide d'autoriser l'Office Public de l'Habitat – OPUS 67 à vendre la maison située 49 rue des Fauvettes à Wissembourg, tout en maintenant les garanties départementales sur le solde de l'emprunt restant dû au titre de cette opération tant que le logement ne sera pas vendu :
  - . pour 100% d'un emprunt d'un montant total de 294 400 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 47 logements locatifs sociaux situés 1 à 40 et 44 à 50 rue des Fauvettes à Wissembourg (opération Wissembourg VI et VII),
  - . pour 100% d'un emprunt d'un montant total de 170 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 47 logements locatifs sociaux situés 1 à 40 et 44 à 50 rue des Fauvettes à Wissembourg (opération Wissembourg VI et VII).

Le produit de la vente de ces logements devra servir à rembourser partiellement les emprunts garantis. Au plus tard à l'issue de la vente de la totalité des logements, les emprunts devront être remboursés en totalité. L'Office Public de l'Habitat – OPUS 67 devra informer le Département au fur et à mesure de l'état des ventes.

- approuve par ailleurs les termes des projets d'avenants aux conventions et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire.
- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL, excusés, ainsi que Mme JUNG, M. ELKOUBY, Mme BUFFET, M. CAHN, absents, M. HOMMEL, M. LE TALLEC, sortis momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/058 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Batigère**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Batigère Nord - Est à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 066 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération destiné à financer l'opération de construction de 38 logements situés Chemin Long à Haguenau ;
- approuve les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF, M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, M. ELKOUBY, Mme BUFFET, M. CAHN, absents, M. HOMMEL, M. LE TALLEC, sortis momentanément de la salle.*

**N° CP/2018/059 - 01000 - Gestion financière**

### **Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de divers**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'ARSEA à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 150 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) contracté auprès de la Société Générale et destiné à financer des travaux de rénovation et de mise aux normes de l'établissement "Château d'Angleterre" situé à Bischheim.

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

- . montant : 1 150 000 €
- . durée : 20 ans dont 6 mois de différé d'amortissement
- . taux d'intérêt: taux fixe de 1,25% l'an
- . périodicité des échéances : trimestrielle.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de celui-ci.

Au titre de la contre garantie, l'ARSEA devra s'engager par convention, à inscrire une hypothèque conventionnelle sur les biens cadastrés au Livre Foncier de Bischheim section 25 n°5(a)/2, n°5(b)/2, n°5(c)/2, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13 et n°14.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans la convention jointe au rapport à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt par le président du Conseil Départemental.

- décide de maintenir la garantie du Département adoptée lors de la Commission Permanente du 24 novembre 2003 à l'association Diaconat Bethesda à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 946 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne.

Les conditions financières de l'emprunt de 1 946 000 € garanti par le Département sont modifiées comme suit :

- . montant de l'emprunt : 973 000 €
- . quotité garantie : 100% par le Département du Bas-Rhin

Les autres conditions du prêt restent inchangées.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de celui-ci.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans la convention jointe au rapport à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature de l'avenant au contrat de prêt par le président du Conseil Départemental.

- décide d'accorder la mainlevée de la restriction au droit de disposer et de la prénotation d'hypothèque (pour les emprunts de 2 500 000 F et de 437 000 F) et de l'hypothèque conventionnelle (pour l'emprunt de 800 000 F) inscrites au profit du Département du Bas-Rhin sur la parcelle cadastrée au Livre Foncier de Saales section 4 n°221/91 à la demande de la Maison de retraite Saint Joseph ;
- décide d'accorder la mainlevée de la restriction au droit de disposer et de la prénotation d'hypothèque (pour les emprunts de 2 500 000 F et de 437 000 F) et de l'hypothèque conventionnelle (pour l'emprunt de 800 000 F) inscrites au profit du Département du Bas-Rhin sur la parcelle cadastrée au Livre Foncier de Saales section 3 n°99 à la demande de la Maison de retraite Saint Joseph ;
- approuve les projets de convention et d'avenant à la convention et autorise le président du Conseil Départemental à les signer ainsi que tous les documents et contrats de prêts établis en ces affaires et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*  
\*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER), Mme LEHMANN (ayant donné pouvoir à M. BURGER), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), Mme PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à M. BITZ), M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT), excusés, ainsi que Mme JUNG, M. ELKOUBY, Mme BUFFET, M. CAHN, absents.*

**N° CP/2018/060 - 06030 - Manifestations, réceptions et évènements**

**Proposition d'attribution de subventions pour congrès, colloques et autres manifestations**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la proposition d'amendement pour abonder le montant de la subvention à l'Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins – FAVEC 67 ;
- décide d'attribuer à l'Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins une subvention de 768 €, au lieu des 700 € initialement proposés ;
- décide d'attribuer au Lycée Jean Monnet (17ème édition du Carrefour des formations du 13 au 15 février 2018 à Strasbourg) une subvention de 1 000 €.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/061 - 05000 - Fonctionnement de l'Assemblée**

**Propositions de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes**

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président, procède à la désignation des représentants du Conseil Départemental dans les organismes figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2018/062 - 60520 - Subventions diverses**

**Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver la proposition d'amendement relatif à la répartition du fonds de soutien à la vie associative, portant sur une augmentation de 10 000 € du montant de l'enveloppe départementale afin d'apporter un soutien au Chantier d'insertion Emmaüs de Mundolsheim dont l'entrepôt de stockage a été ravagé par un incendie le 12 février 2018 ;

- décide, dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 19 300 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :
  - . dotations cantonales : 7 950 €,
  - . enveloppe départementale : 11 350 €.

Adopté à l'unanimité

## ✧ DIVERS

- **Rapport n° 002** : Proposition d'approbation du projet de convention relative à la mise en œuvre de la mission INFOBEST PAMINA 2018-2020 : M. BERTRAND, président du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Pamina, Mme KOCHERT et M.WOLF, membres du bureau de ce même organisme, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 012** : Proposition de renouvellement du dispositif d'accompagnement en appartements partagés dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur Insertion et d'approbation du projet de convention de partenariat à conclure avec l'établissement Château d'Angleterre de l'ARSEA :

M. BITZ demande comment fonctionne le dispositif de répartition nationale ?

La durée de la convention avec le foyer Notre Dame est de 3 ans. Quelle est la visibilité dont nous disposons pour les 3 prochaines années ?

M. MEYER répond que la répartition se fait à l'échelle nationale, qui ventile les Mineurs Non Accompagnés (MNA) sur les départements en fonction de leur capacité d'accueil. La cellule nationale fonctionne correctement, même si cela met les Départements en tension.

Concernant la visibilité, le Département part sur 3 ans pour que le Foyer Notre Dame ait une certaine visibilité du nombre de places qui sera proposé. Il est tout à fait possible que ce nombre soit amené à être revu, car la progression est toujours aussi importante. Cette convention pourrait être amenée à être revue à l'avenir.

M. BIERRY complète en précisant que le nombre de MNA est structurel. Le Département du Bas-Rhin dispose d'une certaine expertise dans l'accueil alors que d'autres Départements n'ont pas la même expertise ni la même expérience.

Cette démarche entraîne une prise de décision du Préfet qui va mettre en place des personnels dédiés à la Préfecture. M. le Préfet propose également de déroger à un décret Valls qui interdisait aux enfants de rentrer en apprentissage avant d'avoir passé 2 ans sur le territoire alors qu'eux visent des formations courtes, et ont une volonté de travail, d'insertion.

Avec le recul, 95% des jeunes sont intégrés et cela se passe très bien.

Ce travail doit générer des économies grâce à un partenariat renforcé avec la Préfecture, usant de sa capacité réglementaire sur la question.

Le tribunal administratif et la cour d'appel ont confirmé les orientations prises par la collectivité et montré la rigueur de l'analyse du Département du Bas-Rhin. Les députés qui vont bientôt légiférer sur la question y seront sensibilisés, pour qu'ils aient conscience de la réalité de ce qui se joue sur le terrain.

- **Rapport n° 014** : Proposition d'attribution de subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements :

Mme KEMPF se réjouit de voir que les difficultés avec certains collèges ont été levées. Les situations posaient problème ; elle se dit heureuse que des modes de règlement de ces situations aient pu être trouvés. Certains investissements avaient été faits sans concertation avec le Département, certes, mais toujours dans l'objectif du bien-être des élèves.

- **Rapport n° 017** : Proposition d'attribution des dotations de fonctionnement 2018 aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat :

Mme BUFFET s'interroge sur le forfait aux écoles privées : est-il réglementaire ? Quel est le montant ?

M. MEYER répond que le coût par élève scolarisé dans un collège privé sous contrat d'association, en application des directives nationales se monterait, pour le Département, à 549,64 €. Ce montant est en baisse, car il calculé en fonction du montant versé aux collèges publics, qui eux sont en baisse également.

MME BUFFET réagit en disant qu'il n'a jamais été imaginé de verser aux écoles hors contrats ?

M. MEYER lui répond que non !

- **Rapport n° 018** : Modification de secteurs de recrutement des collèges publics :

M. MEYER remercie les services du Département pour le travail, ainsi que les collègues des cantons concernés, dans la préparation et dans la concertation avec les parents. La modification des secteurs de recrutement rapatrie les élèves strasbourgeois sur Strasbourg. Cela se fera progressivement, année scolaire après année scolaire. Le point sera fait sur cette question lors de la réunion du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) qui se tiendra le 23 février prochain (suite au report du CDEN initialement prévu le 16/02/2018).

M. ELKOUBY précise que pour le collège Hans Arp, le Département accompagne les choses en mettant en place le Programme d'Encouragement à la Persévérance Scolaire (PEPS) ; et cela est travaillé avec le Vice-président de Territoire et le Vice-président de la Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education.

Le Département en demandera le classement en Réseau d'éducation prioritaire (REP), ainsi que l'école primaire Chatrian, tel que cela a été décidé et acté lors de la réunion avec le directeur de l'Académie.

Il est important de pouvoir expliquer aux parents ce qui est un plus dans cette modification.

M. MEYER ajoute que ces 2 points ont été abordés par M. ELKOUBY lors de cette réunion.

MM. MAURER et BASTIAN ont signifié la volonté des acteurs locaux de partir dans cette démarche.

A partir du moment où tous les élèves de cette école iront à Hans Arp, le Département soutiendra cette demande tout à fait légitime.

- **Rapport n° 027** : Proposition d'attribution d'aides financières dans le cadre des partenariats à conclure avec Le Vaisseau et d'approbation de projets de convention de partenariat entre le Département et différentes écoles du Bas-Rhin : M. MAURER, membre du conseil d'administration de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Strasbourg, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 030** : PDH - Proposition d'attribution de subvention départementale pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg : M. CAHN, membre du bureau et du Conseil d'administration de CUS Habitat, Mmes GRAEF-ECKERT et JUNG, également membres du Conseil d'administration, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 032** : Proposition de délégation des mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion des prestations sociales : M. BURGER membre du Conseil d'administration de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) (au titre de la Confédération Syndicale des Familles), ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 034** : Proposition d'attribution de subventions pour 2018 aux structures en charge de l'insertion sociale des allocataires du RSA et d'approbation des projets de conventions à conclure : Mme THOMAS, membre du Conseil d'administration du Centre d'Animation Sociale et Familiale (CASF), M. BAUER, maire de Sélestat pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sélestat et M. HOERLE, maire de Bischheim pour le CCAS de Bischheim, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 036** : Propositions d'attribution de subventions pour 2018 aux structures en charge de l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA et d'approbation des projets de convention à conclure : Mme DILIGENT, membre du Conseil d'administration de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg, Mme JEANPERT présidente de la Mission locale des 3 vallées (Molsheim-Schirmeck) et M. MEYER, membre du Conseil d'administration, M. FISCHER, membre du Conseil d'administration du Centre socioculturel Arthur Rimbaud d'Obernai, et Mme THOMAS, membre du Conseil d'administration du Centre d'Animation Social et Familial de Bischwiller, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 037** : Proposition d'avances financières 2018 aux entreprises en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA : Mme DILIGENT, présidente de la Régie des écrivains à Strasbourg, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 040** : SDAGV - Proposition d'attribution de l'aide au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage pour 2018 : M. BAUER, président de la Communauté de Communes de Sélestat, M. CAHN, vice-président en charge des aires d'accueil des gens du voyage à l'Eurométropole de Strasbourg, M. FISCHER, président de la Communauté de Communes du Pays de Ste Odile, M. SCHULTZ, vice-président en charge des gens du voyage à la Communauté de Communes du canton d'Erstein, et M. WOLF, vice-président en charge des aires des gens du voyage à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote de ce rapport.



- **Rapport n° 043** : Proposition de mise en œuvre de deux projets de convention de partenariats à conclure respectivement avec la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim et la Communauté d'Agglomération de Haguenau sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de Bischwiller pour la mise en œuvre du Programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67 : Mme GREIGERT, vice-présidente en charge de l'habitat à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, M. WOLF, vice-président en charge de l'habitat à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 051** : Proposition de cession de terrain à Sarre-Union : M. SENE, maire de la Commune de Sarre-Union, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 054** : Proposition de mise à disposition d'un agent du Département auprès du groupement européen de coopération territoriale "Eurodistrict PAMINA" avec effet au 1er mars 2018 : M. BERTRAND, président du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Pamina, Mme KOCHERT et M. WOLF, membres du bureau de ce même organisme, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 056** : Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction – OPUS : M. HOERLE, président d'OPUS 67, M. BIERRY et M. WOLF, membres du Conseil d'administration, Mme JURDANT-PFEIFFER, membre du Conseil d'administration et présidente de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'OPUS 67, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 057** : Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Cessions OPUS : M. HOERLE, président d'OPUS 67, M. BIERRY et M. WOLF, membres du Conseil d'administration, Mme JURDANT-PFEIFFER, membre du Conseil d'administration et présidente de la CAO d'OPUS 67, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 058** : Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Batigère : Mme GRAEF-ECKERT, membre du Conseil d'administration de la Société HLM Batigère Nord Est, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 059** : Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de divers : Mme MOZZICONACCI, membre du Conseil d'administration et du Comité de gestion de la Maison de retraite Saint Joseph à Saâles, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 060** : Proposition d'attribution de subventions pour congrès, colloques et autres manifestations :

Mme KEMPF indique que le Département a encore baissé la subvention à cette manifestation.

M. FISCHER rétorque que l'Eurométropole de Strasbourg ne propose qu'une subvention en nature, correspondant à la mise à disposition d'une salle. L'Eurométropole ne verse pas de subvention complémentaire.

M. BITZ conteste ces propos qui ne sont pas recevables !

M. BIERRY intervient et répond que le choix est fait de soutenir alors même que le Département n'est pas en compétence sur les formations, car cela a du sens. Le Département aide à hauteur de 1 000 € ; le choix est d'être partenaire. Il n'y a pas de motifs d'emportement.

Mme KEMPF précise qu'il ne s'agissait pas d'une accusation ; ce carrefour de formation s'adresse bien à un public de collèges. Le Lycée Jean Monnet en est l'établissement support logistique et organisationnel. Elle souligne cependant que des subventions seraient néanmoins les bienvenues pour réactualiser notamment des outils de communication qui portent encore l'ancien logo "Conseil Général".

M. le Président conclut en précisant qu'il n'a pas connaissance d'une baisse de la subvention par rapport à l'année précédente.

Proposition d'amendement concernant l'Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins (FAVEC 67)

A la demande de l'Assemblée, M. le Président propose que la subvention soit abondée à hauteur de 768 €, au lieu des 700 € initialement proposés.

L'amendement est mis aux voix pour un montant de 768 €. Cet amendement, soumis au vote de l'Assemblée, est approuvé à l'unanimité.

- **Rapport n° 061** : Propositions de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes : Mme KOCHERT, MM. BERTRAND, ERBS, HEINTZ, LE TALLEC et SCHULTZ, Conseillers départementaux concernés par les désignations, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 062** : Proposition de répartition de Fonds de soutien à la vie associative :

Mme KEMPF porte à la connaissance de l'Assemblée, que suite à l'incendie qui a dévasté l'entrepôt de stockage du Chantier d'Insertion Emmaüs à Mundolsheim le 12 février dernier, la Ville de Strasbourg va proposer au Conseil Municipal d'attribuer une aide de 10 000 € à cette association.

Afin d'assister cette association dans cette épreuve, elle sollicite le soutien de l'Assemblée Départementale à cette association, et suggère l'attribution d'une subvention sur le Fonds de soutien à la vie associative.

Proposition d'amendement de la délibération concernant le Chantier d'Insertion Emmaüs de Mundolsheim

M. le Président propose à l'Assemblée que le Département puisse attribuer une subvention à cette association, d'un montant de 10 000 €.

L'amendement est mis aux voix pour un montant de 10 000 €. Cet amendement, soumis au vote de l'Assemblée, est approuvé à l'unanimité.

\*  
\*   \*   \*

✧ **CALENDRIER**

M. le président rappelle les dates des réunions de la Commission Permanente et des Séances Plénières à venir.

Le Conseil Départemental se réunira en séance plénière **le lundi 26 mars 2018 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

La prochaine réunion de la Commission Permanente aura lieu le **lundi 9 avril 2018 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

\*  
\*   \*  
\*

La séance est levée à 10 H 53

Le Président,



Frédéric BIERRY